Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE »

47-49, avenue Simon Bolivar
75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

F.-M. RICHARD & Associés
1, place d'Estienne d'Orves
75009 PARIS

Deloitte & Associés
1091, chemin de Clères
76230 Bois-Guillaume

Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE »

47-49, avenue Simon Bolivar
75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du comité directeur fédéral de la Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre comité directeur fédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Il est rappelé dans l'annexe que la fédération présente, dans les immobilisations financières, les placements qu'elle réalise au titre de sa gestion à long terme. Dans le cadre de notre appréciation desprincipes et méthodes comptables retenus pour établir les comptes de l'exercice, nous avons vérifié le caractère approprié des règles appliquées et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du comité directeur fédéral.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'exécutif fédéral.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Bois-Guillaume, le 13 mai 2019

Les commissaires aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés	Deloitte & Associés
	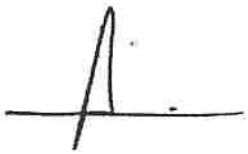
Xavier HUAULT-DUPUY	Alexis LEVASSEUR

FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF	Brut au 31/12/2018	Amort. & Provision	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles :				
Autres	112 262	106 981	5 281	3 589
Immobilisations incorporelles en cours	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—
Immobilisations corporelles :				
Terrains	—	—	—	—
Constructions	—	—	—	—
Installations techniques, mat. et out. industriels	—	—	—	—
Autres	517 393	413 487	103 906	116 662
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—
Immobilisations financières :				
Participations	—	—	—	—
Créances rattachées à des participations	—	—	—	—
Titres immobilisés de la dotation	—	—	—	—
Autres titres immobilisés	1 660 161	—	1 660 161	1 660 161
Prêts	—	—	—	—
Autres	12 297	—	12 297	9 757
Immobilisations incorporelles :				
Corporelles				
Incorporelles	—	—	—	—
ACTIF IMMOBILISE	**2 302 113**	**520 468**	**1 781 645**	**1 790 170**
Stocks :				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	—	—	—	—
Avances et acomptes versés	—	—	—	3 931
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	—	—	—	—
Autres	833 176	—	833 176	812 240
Valeurs mobilières de placement	2 642 018	—	2 642 018	2 857 973
Disponibilités	1 334 614	—	1 334 614	1 143 023
Charges constatées d'avance	14 986	—	14 986	11 686
ACTIF CIRCULANT	**4 824 795**	**—**	**4 824 795**	**4 828 853**
Charges à répartir sur plusieurs exercices			—	
Primes de remboursement des emprunts			—	
Écarts de conversion actif			—	
TOTAL GENERAL	**7 126 908**	**520 468**	**6 606 440**	**6 619 023**
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres :		
Fonds syndicaux sans droit de reprise		
Écarts de réévaluation		
Réserves	4 669 939	4 381 323
Report à nouveau	1 350 779	1 350 779
Résultat de l'exercice	-123 858	288 617
Autres fonds syndicaux :		
Fonds syndicaux avec droit de reprise :		
- Apports	—	
- Legs et donations	—	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	—	
Provisions réglementées	—	
FONDS SYNDICAUX	**5 896 860**	**6 020 718**
Provisions pour risques	—	
Provisions pour charges	27 685	
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement	—	
- Sur autres ressources	—	
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	**27 685**	**—**
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	—	—
Emprunts et dettes financières divers	—	—
Avances et acomptes reçus	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 685	172 218
Dettes fiscales et sociales	314 119	311 560
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—
Autres dettes	180 090	114 526
Produits constatés d'avance	—	—
DETTES	**681 895**	**598 305**
Écart de conversion passif	—	
TOTAL GENERAL	**6 606 440**	**6 619 023**
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation :		
Cotisations	1 337 629	1 360 681
Prestations	232 336	264 647
Dons	—	—
Subventions d'exploitation	2 030 180	2 008 506
Autres produits (hors cotisations)	568 454	461 789
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	—	—
TOTAL I	4 168 599	4 095 623
Charges d'exploitation :		
Achats	217 337	215 332
Autres achats et charges externes	2 129 773	2 140 825
Impôts, taxes et versements assimilés	123 816	114 486
Salaires et traitements	991 585	915 322
Charges sociales	488 590	455 147
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	41 189	57 919
Dotation aux provisions sur actif circulant	—	—
Dotation aux provisions pour risques et charges	27 685	—
Autres charges	330 185	274 812
TOTAL II	4 350 161	4 173 842
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-181 562**	**-78 219**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III	—	—
Déficit ou excédent transféré IV	—	—
Produits financiers :		
Produits financiers des liaisons	7 598	4 374
Produits autres valeurs mobilières	17 773	31 828
Autres intérêts et produits assimilés	—	—
Reprise sur provisions et transferts de charges	—	—
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	51 664	41 270
TOTAL V	77 035	77 472
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	
Intérêts et charges assimilées	—	
Différences négatives de change	—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 569	49
TOTAL VI	18 569	49
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**58 466**	**77 423**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**-123 096**	**-796**

FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
	12 mois	12 mois
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	—	290 152
Sur opérations en capital	—	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
TOTAL VII	—	290 152
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	—	—
Sur opérations en capital	—	—
Dotation aux amortissements et provisions	—	—
TOTAL VIII	—	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	—	**290 152**
Impôts sur les bénéfices	762	739
TOTAL DES PRODUITS	**4 245 634**	**4 463 247**
TOTAL DES CHARGES	**4 369 492**	**4 174 631**
SOLDE INTERMEDIAIRE	**-123 858**	**288 617**
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs - Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**-123 858**	**288 617**

EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	**-123 858**	**178 617**
EXCEDENT OU DEFICIT AFFECTE AUX OPERATIONS PLURIANUELLES	—	**110 000**

FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT

ANNEXE aux états financiers

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT se caractérise pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018 par les données suivantes :

Total du bilan	6 606 440 €
Produits d'exploitation	4 168 599 €
Déficit	-123 858 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers

1. Faits majeurs de l'exercice

Il n'y a pas eu de faits majeurs durant l'exercice écoulé.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

Conformément à son règlement intérieur, la FEDERATION CHIMIE ENERGIE C.F.D.T a mis en place diverses structures fédérales (branche, commission nationale d'entreprise, commission nationale de groupe). Leurs attributions et modalités de fonctionnement sont arrêtées par le Comité Directeur Fédéral. Ces structures fédérales n'ont pas de personnalité morale et agissent sur délégation de la fédération.

Les fonds de droit syndical gérés par les structures fédérales sont intégrés dans les comptes de la fédération. La liste des structures comprises dans les comptes au 31/12/2018 figure au point 4.9 de la présente annexe.

Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT retient les principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et ANC 2014-03.

Elle applique notamment les principes comptables suivants :

- ✓ la continuité de l'exploitation ;
- ✓ la régularité ;
- ✓ la sincérité ;
- ✓ le principe de prudence ;
- ✓ la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Comptabilisation des produits et des charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement ANC 2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-2 dudit règlement.

2.2.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

✓ Logiciels	12 mois
✓ Aménagements et installations :	10 ans
✓ Matériel de bureau et informatique :	3 à 5 ans
✓ Mobilier :	10 ans

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles représentent généralement les placements à long terme réalisés par la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT dans le cadre de la gestion de ses réserves financières.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

2.6. Valeurs mobilières de placements

. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Pour rappel, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

2.7. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.8. Participation aux évènements récurrents pluriannuels

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT présente, au pied de son compte de résultat, l'affectation du résultat annuel à la réserve dédiée aux financements des évènements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à 1 an.

2.9. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

2.10. Provisions pour risques et charges

Un montant de 27 685€ a été porté en provision pour risques et charges.

2.11. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.12. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

2.13. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale. La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

2.14. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2.15. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés durant l'exercice et dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

3. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs butes à l'ouverture	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	**106 907**	**5 355**	**0**	**0**	**112 262**
Logiciels	106 907	5 355	0	0	112 262
Immobilisations corporelles	**492 623**	**24 769**	**0**	**0**	**517 393**
Construction					0
Agencement installation	273 354	0	0	0	273 354
Matériel informatique	173 772	24 769	0	0	198 541
Matériel informatique des liaisons	7 708	0	0	0	7 708
Autre matériel	950	0		0	950
Matériel et mobilier de bureau	36 839	0		0	36 839
Immobilisations financières	**1 669 918**	**6 540**	**0**	**4 000**	**1 672 458**
Dépôts et cautionnements versés	9 757	6 540		4 000	12 297
Prêts et autres immos financières	0	0,00	0	0	0
Titres immobilisés	1 660 161		0		1 660 161
Immobilisations en cours	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Corporelles	0		0		0
Incorporellles	0		0	0	0
TOTAL GENERAL	**2 269 449**	**36 664**	**0**	**4 000**	**2 302 113**

Amortissements	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reclassements	Reprises	Amortissements à la clôture
Immobilisations incorporelles	**103 317**	**3 664**	**0**	**0**	**106 981**
Logiciels	103 317	3 664		0	106 981
Immobilisations corporelles	**375 961**	**37 526**	**0**	**0**	**413 487**
Construction					0
Agencement installation	219 713	8 240		0	227 953
Matériel informatique	119 404	26 069		0	145 473
Matériel informatique des liaisons	5 183	1 980		0	7 163
Autre matériel	347	190		0	537
Matériel et mobilier de bureau	31 314	1 047		0	32 361
TOTAL GENERAL	**479 279**	**41 189**	**0**	**0**	**520 468**

La valeur comptable des titres immobilisés auprès du SCPVC au 31/12/2018 est de 1660 161€.

La plus-value latente est de 359 211€ au 31/12/2018.

3.2. Stocks

Il n'existe plus de stock.

3.3. État des créances

3.3.1. Créances usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3.3.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux créances issues de la confédération et produits à recevoir.

3.4. Valeurs mobilières de placement

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT agit dans le cadre d'une politique à moyen et à long terme dans ses placements.

La valeur comptable des placements de la fédération est de 2 642 018 € et laisse apparaître une moins-value latente de -67K€ sur le mandat de gestion Crédit Mutuel. Pour l'exercice 2018, la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT n'as pas déprécié ses placements parce qu'à la date d'arrêté des comptes, la moins-value latente à la date du 31.12.2018 de 67K€ s'est transformée en une plus-value de 76K€.

La valeur comptable des VMP des liaisons incluse dans ce montant est de 217 €.

3.5. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse pour un montant de 1 334 614€, dont 232 438€ au titre des liaisons

3.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent les fournitures, assurances, abonnements et maintenance.

3.7. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	A l'ouverture	Affectation	Mouvements	A la clôture
Fonds syndicaux	5 582 101	136 505	-60 000	5 658 606
Réserve évén. pluriannuels	150 000	212 112	0	362 112
Résultat	288 617	-123 858	-288 617	-123 858
Situation nette	**6 020 718**	**224 759**	**-348 617**	**5 896 860**

3.8. Provisions et dépréciations

Il n'existe plus aucune provision au 31/12/2018.

3.9. Emprunts et dettes financières divers

L'état des échéances des emprunts et dettes financière divers se présente de la façon suivante :

	A l'ouverture	Nouveaux Emprunts	Intérets Capitalisés	Remboursements	A la clôture
Emprunt	0			0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.10. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

3.11. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment la provision pour congés payés et charges sociales (218 660 €).

3.12. Autres dettes

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

3.13. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance.

3.14. Ressources annuelles

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT a perçu 4 245 634 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	1 337 629 €	1 360 681 €
Reversements de cotisations		
Subventions reçues	2 030 180 €	2 005 256 €
Autres produits d'exploitation perçus (liaisons incluses)	800 790 €	729 686 €
Reprises de provisions	- €	- €
Produits financiers	77 035 €	77 472 €
Produits exceptionnels	- €	290 152 €
Total des ressources	4 245 634 €	4 463 247 €

3.15. Contributions en nature

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissants le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT est renouvelable.

Le nombre de personne mises à disposition est de 25 en 2018, Ces personnes sont issues des Industries électriques et gazières, Sanofi-Aventis, Arkéma et Total. Ces mises à disposition ne sont pas valorisées dans les comptes de la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT.

4. Autres informations

4.1. Militantisme

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT ne valorise pas l'action de ses militants car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

4.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT ne participe à aucun organisme paritaire.

4.3. Effectif à la clôture

L'effectif est composé à la clôture de 19 équivalents temps plein.

Effectif	Exercice N	Exercice N-1
Cadres et équivalents	12	12
Employés	7	7
Total	**19**	**19**

4.4. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant.

4.5. Engagements hors bilan donnés et reçus

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT a garanti un emprunt contracté par un syndicat régional. La valeur de l'engagement au 31/12/2018 est de 144 953,28 €.

4.6. Engagements de retraite

Conformément à l'article 324-1 de l'ANC 2014-03, le montant calculé de l'engagement de retraite de la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT à la clôture de l'exercice 2018 est de 83 279 €.

La méthode est la suivante :

- Méthode prospective
- Référence table de mortalité de l'INSEE (2012-2016)
- Taux de turn-over a été fixé à 9.51 %
- Taux d'actualisation est de 0,95%, progression des salaires est de 1%
- Taux de charges sociales est de 58,92%
- Probabilité qu'un salarié de plus de 40 ans quitte la FCE est réduite à 50 %.

4.7. Compte épargne temps

Le compte épargne temps au 31/12/2018 s'analyse de la façon suivante :

Exercice	2018
Nombre de jours	218
Nombre de salariés concernés	10
Montant	41 811 €

4.8. Engagements de crédit-bail

Néant.

4.9. Liste des structures intégrées

La liste des liaisons d'entreprises intégrées dans les comptes de la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT est, désormais, la suivante :

- Air Liquide, Arkéma, Bayer, Boiron, ExxonMobil, Kem One, Rhodia, Sanofi Chimie, Sanofi RD, Sanofi, Sanofi Winthrop et Total.

4.10. Autres

Des comptes consolidés sont établis au niveau de la FCE et intègrent l'association Ideforce.

Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE »

47-49, avenue Simon Bolivar
75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

F.-M. RICHARD & Associés
1, place d'Estienne d'Orves
75009 PARIS

Deloitte & Associés
1091, chemin de Clères
76230 Bois-Guillaume

Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE »

47-49, avenue Simon Bolivar
75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres du comité directeur fédéral de la Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE »

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre comité directeur fédéral, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Fédération Chimie Énergie C.F.D.T. « FCE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Il est rappelé dans l'annexe que la fédération présente, dans les immobilisations financières, les placements qu'elle réalise au titre de sa gestion à long terme. Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables retenus pour établir les comptes de l'exercice, nous avons vérifié le caractère approprié des règles appliquées et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier du trésorier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'exécutif fédéral.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Bois-Guillaume, le 13 mai 2019

Les commissaires aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés Deloitte & Associés

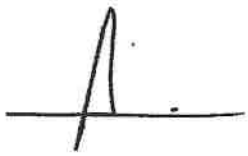

Xavier HUAULT-DUPUY Alexis LEVASSEUR

Bilan consolidé

ACTIF	2018	2017	PASSIF	2018	2017
Actif immobilisé			**Capitaux propres/fonds syndicaux**		
Immobilisations incorporelles	8 352	7 885	Réserves	6 020 718	5 732 101
Immobilisations corporelles	120 279	116 823	Résultat	-324 922	374 187
			Provisions	27 685	
Immobilisations financières	1 672 458	1 669 918	Intérêts minoritaires	672 239	586 669
Immobilisations en cours	0	0			
Total actif immobilisé	**1 801 089**	**1 794 626**	**Capitaux propres consolidés**	**6 395 720**	**6 692 957**
Actif circulant			**Dettes**		
Stocks et en cours	0	0			
Avances et acomptes versés	0	8 723			
Clients, usagers et autres	1 017 072	1 117 363	Dettes d'exploitation	633 829	649 591
			Dettes diverses et comptes de régularisation	189 340	127 817
Valeurs mobilières de placement	2 722 694	3 077 406	Dettes financières	0	9 450
Disponibilités	1 661 455	1 463 826			
Charges constatées d'avance	16 579	17 871	Produits constatés d' avance		0
Total	**7 218 890**	**7 479 815**	**Total**	**7 218 890**	**7 479 815**

Compte de résultat consolidé

	2018	2017
Produits d'exploitation		
Produits	4 492 054	4 764 902
Total	**4 492 054**	**4 764 902**
Charges d'exploitation		
Achats	217 337	215 332
Autres achats et charges externes	2 281 667	2 446 591
Impôts, taxes et versements assimilés	129 532	120 265
Charges de personnel	1 809 864	1 687 132
Dotations amortissements et provisions	87 734	60 279
Autres charges d'exploitation	340 145	226 647
Total	**4 866 280**	**4 756 246**
Résultat d'exploitation	**-374 225**	**8 656**
Produits financiers	79 283	86 379
- Charges financières	29 217	49
Résultat financier	**50 066**	**86 330**
Résultat courant des entreprises intégrées	**-324 160**	**94 986**
Produits exceptionnels	0	290 152
- Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	**0**	**290 152**
Impôts sur les bénéfices	762	10 952
Résultat net des entreprises intégrées	**-324 922**	**374 186**
Part revenant aux intérêts minoritaires		0
Résultat net consolidé	**-324 922**	**374 186**

Fédération Chimie Energie CFDT
Syndicat professionnel
Siret : 41862786500011
Siège social : 47 avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

La consolidation de la Fédération Chimie Energie CFDT - Ideforce se caractérise pour l'exercice ouvert le 01 janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018 par les données suivantes

Total du bilan consolidé	7 218 890 €
Produits d'exploitation consolidés	4 492 054 €
Résultat consolidé	-324 922 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de la Fédération, le sommaire est le suivant :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1. Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2018, d'une durée de 12 mois, couvre l'année civile.

Les comptes consolidés de la FCE sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et notamment le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable du 22 juin 1999 relatif aux comptes consolidés.

2. Périmètre de consolidation

2.1. Méthodes retenues par la Fédération

L'article L.2135-2, inséré dans le code du travail l'article 10 de la loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, précise que « *les syndicats professionnels et leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs mentionnées à l'article L 2135-1 qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation, sont tenus :*

- *Soit d'établir des comptes consolidés*
- *Soit de fournir, en annexe à leurs propres comptes, les comptes de ces personnes morales, ainsi qu'une information sur la nature du lien de contrôle. Dans ce cas, les comptes de ces personnes morales doivent avoir fait l'objet d'un contrôle légal.»*

La Fédération a choisi la première option : établir les comptes consolidés.

2.2. Méthode de consolidation applicable

La Fédération applique, sous réserve des adaptations prévues par l'avis n°2009-08 du 3 septembre 2009 et des dispositions prévues par l'article L.2135-2 du code de travail, les dispositions du règlement n°99-02 du CRC pour établir ses comptes consolidés.

La consolidation des comptes des personnes morales sous contrôle exclusif de la Fédération est faite selon la méthode de l'intégration globale.

Lorsqu'une personne morale est contrôlée conjointement, la Fédération consolide les comptes de

cette personne morale selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

La consolidation des comptes des entités sous influence notable de la Fédération est faite selon la méthode de la mise en équivalence.

Entité consolidée	Nature	Type de contrôle	Méthode de consolidation
IDEFORCE	association	exclusif	intégration globale

Conformément au point 5 de la note de présentation de l'avis 2009-08 du 3 septembre 2009 du CNC, la consolidation des comptes des entités non capitalistiques sous contrôle exclusif de la Fédération est faite selon la méthode de l'intégration globale.

L'application de cette méthode permet à la Fédération, tête de périmètre, d'inscrire l'ensemble des actifs et des passifs de l'entité contrôlée dans le bilan consolidé. Cette opération traduit le fait que le contrôle est total.

En contrepartie de cette inscription, conformément aux dispositions du règlement n°99-02, il est constaté :

- des fonds propres à hauteur du pourcentage d'intérêt ;
- des intérêts minoritaires pour le solde.

Le pourcentage d'intérêt dans les entités contrôlées étant égal à zéro, la Fédération ne supportant pas les risques et ne bénéficiant pas des avantages attachés aux entités contrôlées, les intérêts minoritaires sont égaux à 100% de l'actif net des entités contrôlées.

3. Principes et méthodes de consolidation

3.1. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

Les comptes consolidés de la FCE sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et notamment le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable du 22 juin 1999 relatif aux comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Traitement des impôts différés

Seule l'Association IDEFORCE est fiscalisée. Il a été décidé de ne pas calculer d'impôts différés en raison de l'impact nul sur le résultat consolidé.

3.3. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements ANC 2014-03).

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude, aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Aménagements et installations : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

3.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.5. Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés dans un compte « produits à recevoir » tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

3.6. Disponibilités

Ce poste comprend les soldes comptables débiteurs de la banque et de la caisse.

3.7. Réserves syndicales

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

3.8. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

3.9. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées dans un compte « charges à payer » toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

3.10. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

Le groupe enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.

3.11. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés en 2018 dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

4.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2018	Acquisitions, virement compte à compte	Cession/Mise au rebut	Valeurs brutes au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	**119 240**	**5 355**	**0**	**124 595**
Logiciels	119 240	5 355	0	124 595
Immobilisations corporelles	**508 426**	**43 061**	**0**	**551 487**
Mobilier-photographie	47 195	0	0	47 195
Agencement installations	273 354	13 267	0	286 621
Matériel bureau-informatique	180 169	29 794	0	209 963
Matériel informatique des liaisons	7 708	0	0	7 708
Immobilisations financières	**1 669 918**	**6 540**	**4 000**	**1 672 458**
Titres immobilisés	1 660 161	0	0	1 660 161
Prêts	0	0	0	0
Cautionnements	9 757	6 540	4 000	12 297
Immobilisations en-cours	**0**	**0**	**0**	**0**
Corporelles				0
Incoporelles	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	**2 297 584**	**54 956**	**4 000**	**2 348 540**

Amortissements	Amortissements au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	**111 355**	**4 888**	**0**	**116 243**
Logiciels	111 355	4 888	0	116 243
Immobilisations corporelles	**391 603**	**39 605**	**0**	**431 208**
Mobilier-Photographie	41 067	1 237	0	42 304
Installations	219 713	9 220	0	228 933
Matériel bureau-informatique	125 641	27 168	0	152 808
Matériel informatique des liaisons	5 182	1 980	0	7 163
TOTAL GENERAL	**502 958**	**44 493**	**0**	**547 451**

Les titres immobilisés auprès du SCPVC pour une valeur de 1 660 161€ affichent une plus-value latente de 359 211 €.

4.1.1. Créances clients et usagers

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2

4.1.2. Valeurs Mobilières de placement

La FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT et IDEFORCE agissent dans le cadre d'une politique à moyen et à long terme dans leurs placements.

Pour l'exercice 2018, la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT n'as pas déprécié ses placements parce qu'à la date d'arrêté des comptes, la moins-value latente à la date du 31.12.2018 de 67K€ s'est transformée en une plus-value de 76K€.

4.1.3. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux produits à recevoir sur cotisations, subventions et remboursements de formations.

4.2. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse.

4.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent de l'assurance, de la maintenance et des abonnements se rapportant à l'exercice suivant.

4.4. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	au 01/01/2018	Affectation	2018	au 31/12/2018
Réserves Fédérale (incluant FPT-liaisons)	4 231 323	238 617		4 469 939
Réserve évènements pluriannuels	150 000	110 000	-60 000	200 000
Report à nouveau	1 350 779			1 350 779
Résultat	374 187	-374 187	-324 922	-324 922
Situation nette du groupe	**6 106 289**	**-25 570**	**-384 922**	**5 695 797**
Intérêts minoritaires	586 669	85 570	0	672 239
SITUATION NETTE TOTALE	**6 692 958**	**60 000**	**-384 922**	**6 368 036**

Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la Fédération a en réserve 200 k€.

4.5. États des provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations est présenté dans le tableau ci-dessous :

	au 01/01/2018	Dotations	Reprises	au 31/12/2018
Litige	—	27 685	—	27 685
TOTAL GENERAL	—	**27 685**	—	**27 685**

4.6. Etat des emprunts et dettes financières divers

L'état des échéances des emprunts et dettes financière divers se présente de la façon suivante :

	au 01/01/2018	Nouveaux Emprunts	Intérêts Capitalisés	Remboursements	au 31/12/2018
Autres emprunts	0			0	0
	0				0
	0				0
	0			0	0
TOTAL GENERAL	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

4.7. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

4.8. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment :

- Congés payés et charges sociales : 274 352 €
- Urssaf-Mutuelles-Retraites : 85 736 €

4.9. Contributions en nature

Le nombre de personnes mises à disposition est de 25 en 2018.

5. Autres informations

5.1. Effectif au 31 décembre 2018

L'effectif du groupe est composé au 31 décembre 2018 de 24 E.T.P (Équivalents Temps Plein).

5.2. Engagements hors bilan

5.2.1. Engagements donnés

La Fédération Chimie Energie a garanti un emprunt contracté par un syndicat régional.

Le solde restant à devoir au 31/12/2018 est de 144 953,28 €.

5.2.2. Engagements reçus

Néant.

5.3. Engagements de retraite

Conformément à l'article 324-1 de l'ANC 2014-03, le montant calculé de la provision pour retraite du groupe à la clôture de l'exercice 2018 est de 93526 €.

La méthode prospective a été choisie.

La table de mortalité appliquée est celle fournie par l'INSEE (table 2012-2016).

Le taux de turn-over a été fixé à 9.51 % pour la FCE et pour Ideforce.

Le taux d'actualisation appliqué est de 0,95 % et 1 % pour la progression annuelle des salaires

Le taux de charges sociales est de 58.92 % pour la FCE et 46.65 % pour Ideforce.

La probabilité qu'un salarié de plus de 40 ans quitte le groupe est réduite de 50 %.

5.4. Engagements de crédit-bail

Néant.

5.5. Recensement des écritures de consolidation

Nature de l'opération	Ideforce
Retraitements	
Provisions réglementées	
Ecart de conversion actif	
Ecart de conversion passif	
Provision pour risque de change	
Ajustements	
Eliminations	
Provision pour dépréciation	
Eliminations intra-groupe	X
Fiscalité différée	

Elimination des dettes et créances réciproques au bilan :

- Créance Ideforce chez FCE : 10 881 €
- Dette FCE chez Ideforce : 10 881 €

Elimination des charges et produits réciproques au compte de résultat :

- Produits chez la FCE : 58 785 €
- Charges chez Ideforce : 58 785 €

5.6. **Ventilation de l'actif net et du résultat**

Actif net

Eléments	**Total**	**Part consolidée**	**Part Ideforce**
Réserves Ideforce	672 239	0	672 239

Résultat

Eléments	**Total**	**Part consolidée**	**Part Ideforce**
Résultat de la fédération	-123 858	-123 858	
Résultat d'Ideforce	-201 064		-201 064
	-324 922	-123858	-201 064

5.7. **Administrateurs de la fédération dans les organismes paritaires.**

La fédération n'a nommé aucun administrateur dans les organismes paritaires.

5.8. **Liaisons.**

La liste des liaisons d'entreprises intégrées dans les comptes de la FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT est la suivante :

- Air Liquide, Arkéma, Bayer, Boiron, Kem One, Exxonmobil, Rhodia, Sanofi Chimie, Sanofi, Sanofi Winthrop et Total.

Le résultat global des liaisons pour 2018 présente un solde négatif de 6744 €.

5.9. **Honoraires.**

Les honoraires de commissariat aux comptes des cabinets DELOITTE & Associés et F.-M. RICHARD & ASSOCIES s'élèvent à 13 200 € hors taxes pour les comptes sociaux et 3 300 € hors taxes pour les comptes consolidés répartis à hauteur de 8 250 € hors taxes par intervenant.